



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Septembre 2002
n° 19
Prix du numéro : 2,30 €

APRC
1377 Chemin Notre-Dame du Bon Remède
84380 Mazan

Directeur
de la publication
Jean Droillard

Sommaire

Editorial

L'assemblée générale

♦ A Rochefort-du-Gard :
amitié, sérénité, ténacité p. 2

♦ Rapports d'activités : p. 4

♦ Orientations : p. 10

♦ Votes : p. 11

♦ Témoignages : p. 12

Quelques échanges avec
des évêques : p. 14

Des membres associés
lancent un appel p. 15

Courrier des lecteurs
p. 17

Chez les ex-moniales
p. 23

Les droits des femmes et
les ex-religieuses
p. 25

Le nouveau CA p. 27

Adhésion et cotisation
p. 28

Ces liens qui nous unissent

Vous avez en mains un nouveau bulletin. Cet outil est le meilleur signe des "liens qui nous unissent".

Des liens qui résultent de nos années passées dans la même institution, à des postes, des fonctions et des missions bien différentes, mais toutes tournées vers le même objectif, le même horizon. Nous y avons vécu des années riches en expériences humaines et spirituelles. Et pourtant, nous avons tous et toutes décidé d'en partir un jour : ruptures souvent difficiles et parfois douloureuses.

Bien que nous ne nous connaissions pas tous ni toutes, loin de là, et que nous soyons parti(e)s la plupart du temps individuellement et dans la discrétion, nous avons néanmoins tous et toutes vécu l'épreuve de la séparation, de l'insertion sociale et, pour beaucoup, de l'insertion professionnelle. C'est une expérience humaine parfois dure, mais toujours enrichissante qui nous rapproche.

Nous avons la conviction que le sort qui nous est fait au moment de la retraite est injuste, car la pension servie par la caisse des cultes ne permet pas, à elle seule, d'avoir un niveau de vie décent.

C'est pourquoi, nous les adhérents de l'*Association pour une retraite convenable*, nous nous sentons solidaires les uns des autres, dans notre diversité. Le CA a voulu marquer cette solidarité entre nous en désignant trois vice-présidents, une pour représenter les ex-religieuses, un pour les ex-religieux et un autre pour les ex-diocésains. D'autres personnes se disent solidaires de nous et le font savoir : c'est l'initiative de certains membres associés que vous lirez plus loin.

Nous nous sentons, nous aussi, solidaires des autres retraités. C'est pourquoi nous entendons participer aux regroupements déjà existants de retraités et suivre les débats qui s'engageront sur le devenir des retraités.

Nous poursuivons les discussions avec les autorités religieuses, épiscopat, conférences des supérieures majeures et des supérieurs majeurs de France. Vous lirez dans ce bulletin ce qui a été déjà fait et ce qui va continuer. Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ces discussions.

C'est donc une nouvelle année dense qui s'amorce et nous entendons la vivre pleinement.

Jean Droillard

L'assemblée générale des 25 et 26 mai 2002

A Rochefort-du-Gard : amitié, sérénité, ténacité

L'assemblée générale de l'APRC s'est tenue les 25 et 26 mai 2002 à Rochefort-du-Gard, près d'Avignon. Sur les 725 adhérents à jour de cotisation, 80 ont été présents au moins l'une des deux demi-journées, tandis que 442 avaient confié leur pouvoir nominatif, à raison de 182 pouvoirs nominatifs et 260 pouvoirs non nominatifs.

A noter que l'APSECC (association protection sociale et caisse des cultes) avait délégué comme représentants Madeleine Emery et Jacques Bassot et que le Synode des Parvis avait manifesté sa solidarité, Thérèse Charrier s'étant excusée.

Avant l'AG, chaque région avait pu envoyer un compte rendu de son activité et exprimer ses attentes, le tout étant remis à chaque participant sous forme d'un dossier photocopié pour servir de base et de référence aux échanges.

Henri Gicquel a accueilli les participants et veillé au bon déroulement de l'assemblée.

Jean Droillard, président, a ensuite exposé la tâche qui attendait l'AG : faire le bilan de l'exercice passé, choisir des orientations pour l'avenir et procéder à l'élection des membres du CA.

Le rapport moral

Reprenant le texte du rapport d'activité paru dans le précédent bulletin, n° 18, Jean Droillard a rappelé les actions menées durant l'année écoulée, les contacts pris, les démarches abouties ou non. Il a pris acte notamment de l'impasse dans laquelle semble se trouver la solution "médiateur", retenue l'an dernier comme une voie à explorer, et fait état des quelques modestes échos donnés par les médias à notre problème. Il a ensuite donné la parole à des membres du CA pour une présentation précise et complète de l'état d'avancement des travaux ou des négociations que nous menons.

Bertie Gaven et Albert Lofodice ont présenté chacun à leur tour l'état des relations avec les Conférences des supérieur(e)s majeur(e)s. Tous deux en ont souligné l'évolution positive dans un sens de plus grand respect mutuel et d'une reconnaissance, par nos interlocuteurs, de notre représentativité, de notre sérieux et de notre compétence. Ils ont souligné combien l'enquête lancée, sous notre pression instantane, par les deux Conférences via la Cavimac, même avec les limites et les maladresses que nous n'avons pas manqué de signaler, avait marqué chez nos vis-à-vis une avancée pour une prise en compte réaliste des problèmes et une affirmation de leur volonté de les régler. Certes, il n'est pour l'heure question que d'une aide aux plus démunis des AMC et pas de complément de retraite. Mais les portes sont ouvertes et il faut continuer. Bertie a par ailleurs

présenté le tract d'information destiné aux ex-religieuses qui pourra être diffusé dans les Centres d'information des femmes (CIDF) départementaux.

Loré de Garamendi et Marcel Chochois ont donné un écho des deux séances de travail auxquelles ils ont déjà participé, avec deux autres AMC, invités officiellement en tant que membres de l'APRC par les CSM/F à la suite de leur enquête. Ils nous ont fait sentir, au-delà de la limite évidente des actions engagées, la dynamique qui pourrait ouvrir d'autres perspectives.

Roger Jacquet, complété par Marc Rochet et Jean Droillard, a présenté la dernière rencontre obtenue de Mgr Duval, président de l'Union des associations diocésaines, UAD, et le secrétaire de la Conférence des évêques de France pour les affaires financières, M. Lebel. Il s'agissait de poser encore une fois la question d'un complément de retraite pour les 65-75 ans ex-diocésains. Après un échange où sont apparus quelques contrastes de point de vue, les interlocuteurs se sont quittés sur cette phrase de Mgr Duval : "Le dossier reste ouvert".

Vous trouverez dans les pages qui suivent les textes de ces diverses interventions.

Après avoir débattu de cette politique des "petits pas", perspective à court ou moyen terme, qui ne nous fait pas abandonner la "ligne d'horizon" du long terme ; après avoir évoqué l'action menée par l'APSECC pour une retraite complémentaire ; après avoir réaffirmé notre volonté de demeurer unis, ex-religieuses, ex-religieux, ex-diocésains, même si le réalisme nous amène à différencier nos actions, nous avons voté le rapport moral qui a été approuvé à l'unanimité par 506 voix.

Le rapport financier

Michel Oddou, à l'aide de quatre tableaux, a présenté recettes et dépenses de l'APRC et répondu à toutes les questions. Dans un cinquième tableau, il a présenté l'évolution du nombre des adhérents par catégorie et région. Le rapport a été adopté par 505 voix.

Les orientations

Le texte des orientations 2002-2003, voté le matin même par le CA, a été distribué à chacun des participants pour qu'ils puissent y réfléchir en vue d'en débattre le lendemain. Une partie du texte était en blanc pour qu'y trouvent place les propositions des régions ou des individus. Bernard Grassi, membre associé de Bourgogne, a présenté alors un projet de réseau de comités de soutien.

La matinée du lendemain a été consacrée en partie au débat sur les orientations. Celles que les régions avaient proposées avaient été synthétisées sous cinq titres : trois d'entre elles qui, après débat, sont apparues comme déjà contenues dans le texte du CA, n'ont pas fait l'objet d'un vote. L'orientation sur les comités de soutien, exposée par Bernard Grassi et Michel Baumanoir n'a pas été retenue en tant que telle, mais reformulée dans le sens d'une ouverture de l'APRC à une participation plus active des membres associés à la vie de l'Association. L'assemblée l'a approuvée par 503 voix et 1 abstention.

Le projet de perfectionner le dépliant qui présente l'APRC - pour donner aux AMC peu informés une connaissance plus précise des résultats visés ou obtenus - a recueilli l'adhésion de 481 votants et 23 abstentions.

Après ces débats, explications et aménagements, le texte des orientations a été adopté par 504 voix. Nous le publions ci-après.

Elections au conseil d'administration

Le président fait le point sur :

- les fins de mandat : M. Oddou et B. Gaven ;
- les démissions : B. Girard et T. Boyer (lecture est faite de sa lettre de démission) ;

- les non renouvellements : A. Loïodice et J. P. Brouat ;
- un renouvellement de mandat : R. Jacquet ;
- les nouveaux candidats : Paul Chirat, Michel Pascal, Louisette Gicquel, Colette Thomas, Laurent Le Guen. Ces derniers se présentent ou sont présentés à l'assemblée.

Après des remerciements chaleureux adressés à celles et ceux qui ont beaucoup donné à l'APRC, il est procédé au vote.

Sont élus :

- Renouvellement pour un deuxième mandat : R. Jacquet.
- Nouveaux candidats : Louisette Gicquel, Colette Thomas, Paul Chirat, Laurent Le Guen, Michel Pascal.

L'assemblée générale, après ces deux demi-journées de débat et de tonique convivialité, est close le dimanche 26 mai à 12h30.

Jean Desfonds, Louisette Gicquel

Vous trouverez la composition complète du nouveau CA à la fin de ce numéro.

Pourquoi le siège social de l'APRC change-t-il d'adresse ?

Parce que le siège social suit le trésorier.

*Pendant neuf ans Michel Oddou a tenu avec brio cette fonction : mandat terminé selon les statuts de l'association.
Merci Michel.*

*Marcel Sagnole, acceptant de lui succéder, accueille désormais le siège social au 1577 chemin Notre-Dame du Bon Remède, 84520 Mazan.
Merci Marcel.*



Rapport d'activités : la cause des AMC religieux

Albert Loïdice fait le point devant l'assemblée générale

L'an dernier, on parlait de porte entrouverte avec nos interlocuteurs religieux. A notre satisfaction, on peut dire aujourd'hui que cette porte est ouverte, même si elle nous fait découvrir un intérieur quelque peu décevant, de toute façon bien en deçà de nos légitimes espérances (cf. le travail de la commission mixte dont on va vous parler ensuite).

Je veux cependant vous dire plusieurs choses :

1 - C'est peut-être la première fois depuis dix-huit siècles, depuis le début de la vie religieuse (mais il faudrait vérifier historiquement) que des responsables religieux s'adressent collectivement à leurs membres partis ou exclus en les traitant de frères ou de sœurs, en leur disant que leur vie de religieux ou de religieuse a eu une valeur autrefois, et que leur vie de retraités laïcs, aujourd'hui, les intéresse aussi ! Je parle bien entendu de l'enquête des CSM/CSMF et de leur lettre de réponse à cette enquête.

Inutile de vous redire que cette enquête, dans son principe, pas dans son contenu ni dans sa réalisation bien entendu, cette enquête a été imaginée, voulue et demandée par l'APRC, pour faire l'état de la question sur les AMC religieux qu'on représente : de qui et de quoi sommes-nous les porte-parole ?

Mais surtout (et on ne l'a pas proclamé sur les toits), on a voulu cette enquête pour obliger les responsables religieux à s'engager, non pas au coup par coup comme précédemment dans des procédures individuelles d'entraide ou de charité, fût-ce de charité fraternelle, mais en les forçant à prendre à bras-le-corps tout le problème des AMC religieux pensionnés, dans une perspective collective.

Et nous avons réussi ; malgré les ambiguïtés de cette enquête qui, à l'APRC, nous ont fait réagir. Rappelons aussi, dans cette affaire, l'impact positif qu'ont eu, pour nous, à l'APRC et chez nos interlocuteurs religieux, l'enquête "Des femmes prennent la parole" de 1998, et l'enquête des ex-religieux de janvier 2001.

Je ne m'étendrai pas sur les résultats et les conséquences généraux de cette enquête CSM/CSMF dont l'étude approfondie est loin d'être terminée. Et dont on reparlera certainement dans les mois et les années à venir.

2 - Je veux seulement suggérer en quoi cette enquête nous concerne à l'APRC. Certains d'entre vous savent que j'affectionne relever les paradoxes !

- Paradoxe : l'enquête a permis de mieux connaître les AMC religieux et en même temps a

permis de conforter les responsables religieux dans leur refus d'un complément de retraite pour tous !

- Paradoxe : les imprécisions et les rumeurs levées, on en revient presque au statu quo : l'aide aux plus démunis !

- Paradoxe : certains d'entre nous pourront être amenés à penser qu'il valait mieux l'imprécision et l'ombre propices, plutôt que la pleine lumière, pour ferrailer à loisir avec l'institution ecclésiale.

3 - Alors la question que, tous, vous vous posez ? Est-ce qu'il faut continuer ? (Je parle pour les ex-religieux seulement, le problème des ex-religieuses c'est autre chose !).

Saint Augustin terminait souvent ses nombreuses lettres et interventions par la formule célèbre : "Causa finita est", c'est-à-dire, le problème est réglé, la cause est entendue, les carottes sont cuites, passons à autre chose.

A mon sens, non, ce n'est pas fini - mais ce sera à vous d'en décider. Car nous n'avons pas encore épuisé toutes les possibilités pour convaincre nos interlocuteurs de la justesse de notre revendication :

J'ai rencontré récemment Luc Crépy, le nouveau président de la CSMF, et lui ai dit, entre autres : "nous, ex-religieux, nous sommes, comme les ex-religieuses, comme les ex-diocésains, nous sommes tous maintenant des laïcs ou des civils, totalement immergés dans la société civile et tous fortement pénalisés au moment de notre retraite par notre passage dans les institutions ecclésiales.

Les restrictions, religieuses, que vous nous mettez sur le dos, en nous isolant des ex-diocésains, nous pénalisent encore plus, une fois de plus !". Sa réponse, ouverte, somme toute, a été celle-ci : "Nous défendons notre point de vue. Mais vous avez tout à fait raison de défendre votre point de vue. Les discussions ne sont pas closes".

Autre possibilité pas encore épuisée : le dialogue renoué ou à renouer avec nos congrégations et instituts. Certains d'entre nous pensent que la seule solution possible passera par ces rencontres. Par exemple, la rencontre, il y a quelques jours, des ex-lazaristes avec le provincial de Toulouse qui, de lui-même, a pris l'initiative de leur dire : "Est-ce qu'il ne faudrait pas parler de la revalorisation de l'allocation mensuelle après deux ans et demi de fonctionnement ? (Le complément de ressources plafonné à 6 500 F passera à 7000 F).

Il y a un changement d'état d'esprit indéniable, et surtout possible, dans nombre de congrégations et instituts, si nous, AMC, nous sommes partenaires de ce changement, si nous prenons l'initiative de le provoquer au changement !

Il y a aussi des possibilités concrètes qui n'ont pas encore été étudiées, comme par exemple le bénéfice des fonds de pension des institutions religieuses. Pour mémoire, l'an dernier, à notre demande d'attention pour deux ex-religieuses, leur ex-congrégation leur a versé un capital de 150 000 F pour les dix ans à venir. Ce qui, en plus, règle le problème délicat des prélèvements sociaux pour les allocations mensuelles ou trimestrielles régulières.

Enfin et surtout, argument de poids pour ne pas abdiquer : depuis vingt-cinq ans, nul ne pourrait prétendre que l'APRC a été une association de minus et d'irresponsables et que notre demande d'une retraite convenable n'était pas fondée, intellectuellement, moralement, spirituellement même, sur des valeurs communes à tous : le respect de la personne humaine et la justice, entre autres.

Alors, si nos interlocuteurs religieux répondent non à notre demande, ça ne justifie absolument pas que nous répondions : "Bon, tant pis, on abandonne". Si maintenant on abdique, le plus grave ce n'est pas qu'on se déjuge et qu'on perde la face, c'est qu'on donne raison à l'institution ecclésiastique dans ses réticences ou ses refus. Mais en fait,

autre paradoxe peut-être qui pourrait apparaître : est-ce que nous sommes certains que l'institution ecclésiastique serait totalement satisfaite de notre abdication ?

Pour terminer, redisons-nous, une fois de plus, que notre revendication est petite, insignifiante, dérisoire même, en regard des grands enjeux sociaux et économiques de notre temps. Mais, que cette logique relativisation ne nous empêche pas d'avancer sur des projets précis, possibles et évolutifs, comme ceux que nous avons imaginés, proposés et réalisés depuis vingt-cinq ans à l'APRC.

Jean Droillard me disait récemment : "J'ai besoin de savoir où je vais, j'ai besoin de regarder un horizon". C'est vrai. Mais Jean, n'oublions pas que l'horizon recule à mesure que nous avançons. C'est l'utopie. L'utopie nécessaire certainement pour nous faire avancer. Quelqu'un disait cependant : "Vous savez pourquoi la Terre est ronde ? C'est pour éviter de voir trop loin devant soi." Plutôt que l'utopie, je préfère (comme M. Raffarin, paraît-il) les projets concrets : le projet immédiat pour aujourd'hui, c'est-à-dire vous convaincre, le projet pour demain, celui pour après-demain, etc.

Alors, si vous êtes d'accord, on modifie la formule : "Causa non finita est !"



Rapport d'activités : *La cause des femmes*

Bertie Gaven expose l'action de la commission femmes depuis la dernière assemblée générale

Vous savez que grâce au travail d'Albert Loïodice auprès du Père Lachivert, secrétaire de la CSMF, nous avons pu avoir une première rencontre, nous APRC, avec les deux Conférences des supérieur(e)s majeur(e)s au printemps 2001.

Les deux Conférences ont envoyé une enquête, en juillet 2001, par le canal de la Cavimac, à tous les AMC religieux pensionnés. A plusieurs reprises, nous avons demandé d'en avoir le compte rendu.

Les quatre représentants de notre association, Loré de Garamendi, Marcel Chochois, Laurent Le Guen et moi-même avons été invités par téléphone à participer à une rencontre avec les deux Conférences le 20 février pour en entendre les résultats.

Une commission émanant des commissions du fonds social des deux Conférences a été créée et désignée par leurs instances pour y travailler avec nous, membres de l'APRC. Nous avons eu deux rencontres dont vous trouverez plus loin le compte rendu.

En septembre 2001 et en mars 2002, nous avons aussi organisé une rencontre des commissions femmes et hommes de l'APRC. En créant une commission mixte des ex-congréganistes, nous voulions harmoniser nos interventions afin que nous puissions continuer le travail entrepris.



Par ailleurs, j'ai rencontré, en septembre 2001, Mme Grésy, responsable alors du secrétariat aux droits des femmes. Elle m'avait invitée à un de ces petits déjeuners organisés au siège de son secrétariat chaque lundi où elle conviait à tour de rôle des représentantes des associations qui ont pour objet la défense du droit des femmes.

Le journal *Passerelles*, destiné aux associations, a rendu compte de cette rencontre.

Après mon intervention, le secrétariat aux droits des femmes a écrit à Mgr Billé, à Mgr Duval et à la CSM pour dénoncer l'apparente discrimination faite aux AMC femmes

par rapport aux ex-diocésains qui bénéficient d'une amélioration depuis l'assemblée des évêques à Lourdes en 1999.

La lettre à Mgr Billé est restée sans réponse pour les raisons que vous savez. Pour Mgr Duval, l'affaire, a-t-il répondu, ne le concerne pas. Quant à la CSM, elle a fait savoir qu'elle s'en occupait.

A ma demande, Mme Grésy fera expédier à tous les centres d'information de son secrétariat une fiche concernant notre problème. Sur son conseil, j'ai pris contact avec le Centre national d'information du droit des femmes (CNIDF).

Mme Zladic m'y a reçu, mais elle est restée assez évasive : chaque centre départemental (CDIDF), étant une association indépendante, diffuse les informations à son gré.



Pour terminer, je voudrais dire que j'ai parfois douté de notre capacité à obtenir quoi que ce soit de la part des supérieures majeures. Mais, à ce jour, un dialogue nouveau s'est ouvert. Les Conférences acceptent de nous recevoir en tant qu'association représentative des AMC. C'est un pas non négligeable.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour contribuer à l'évolution des mentalités à notre endroit. Depuis neuf ans, nous constatons une sérieuse avancée, due à toutes et à tous, à chacune de nos interventions et qui s'inscrit dans une évolution sociale globale.

Sans doute nous n'obtiendrons pas tout ce que nous demandons. Mais une première reconnaissance est là. Il me semble que, le dialogue étant ouvert, nous ne pouvons pas l'arrêter après l'avoir réclamé à cor et à cri.

Très touchée par les témoignages de sympathie que vous m'avez adressés, je remercie les membres du CA, particulièrement les deux Présidents qui m'ont fait confiance.

Place aux jeunes et à la relève.

Rapport d'activités : où en sommes-nous avec les Conférences des supérieur(e)s majeur(e)s ?

Loré de Garamendi et Marcel Chochois présentent les travaux communs de l'APRC

et de la commission de prévoyance sociale

L'assemblée générale, une halte dans notre parcours ? Un moment propice pour regarder en arrière ? Quels pas ont été accomplis cette année en ce qui concerne les AMC congréganistes ?

"Avant de venir à Rochefort-du-Gard, dit Loré, je me suis promenée dans les archives pour lire et relire le travail et les efforts acharnés des femmes (et parfois également de certains hommes, dont Laurent Le Guen, qui n'a pas pu participer à cette AG pour des raisons familiales), car nous ne sommes pas des générations spontanées. Je voudrais, donc, d'abord dire et redire un grand merci à Bertie, qui finit son mandat aujourd'hui, à Agathe, qui était là depuis l'origine et aux équipes qu'elles ont animées (suivent des noms) et tant d'autres qui ont œuvré au sein du conseil d'administration, dans les régions, etc.

Dans cette même ligne, quoi de neuf cette année ?

D'abord une prise de conscience de notre spécificité, mise en évidence par J.F. Six lors de la rencontre du 6 novembre 2001. L'APRC est un tronc commun qui porte trois branches : les AMC diocésains, les AMC religieuses, y compris les moniales, et les AMC religieux, toutes catégories confondues.

Ensuite une porte qui s'entrouvre, un nouveau chemin à découvrir et à parcourir.

En effet, très vite après le lancement, par les CSM/SDM/CSMF (conférence des supérieures majeures / service des moniales / conférence des supérieurs majeurs de France), du questionnaire envoyé en juillet, via la Cavimac, une rencontre avec ces instances a été demandée par l'APRC.

En janvier 2002, pensant que le dépouillement de l'enquête pouvait être fini, une nouvelle demande écrite a été adressée aux secrétaires des deux instances. La réponse ne s'est pas fait attendre, et les quatre délégués nommés par l'APRC ont été invités pour une première rencontre le 20 février 2002, rencontre dont le but était de présenter les résultats de l'enquête et de prévoir le travail à venir.

Avec qui allions nous collaborer ? Avec un bureau créé spécialement pour travailler avec l'APRC, émanation de la commission de prévoyance sociale et appelé bureau de la commission mixte de prévoyance sociale CSM / SDM / et CMF.

Il est composé d'une moniale, deux religieuses et trois religieux (dont la secrétaire générale Sœur Lenoir, et le secrétaire général Frère Vignau).

Rencontre du 20 février 2002. Le compte rendu de cette rencontre a paru dans le bulletin trimestriel de l'Association n° 18 d'avril 2002.

A l'issue de cette réunion une nouvelle date nous était proposée : le 24 avril 2002. Au cours de cette séance nous devons mettre en place les éléments de la plaquette prévue au point n° 3 des décisions prises par leur assemblée :

"L'Assemblée demande que soit faite une plaquette d'information destinée aux AMC, leur expliquant leurs droits et leur donnant les noms et adresses des organismes auxquels ils peuvent s'adresser. Cette plaquette sera préparée par la commission de prévoyance sociale qui la présentera au comité permanent pour approbation."

A noter qu'il n'y est pas fait mention de collaboration avec l'APRC.

Rencontre du 24 avril 2002. Le compte rendu n'ayant pas été encore publié, nous en donnerons, ici, un écho plus large.

Fait majeur entre les deux rencontres : réception de la réponse des CSM/SDM/CSMF, envoyée à toutes celles et à tous ceux qui ont répondu au questionnaire. Nous commentons le côté positif de la première partie de la lettre (Sœur Lenoir le confirme, d'après la trentaine de réactions parvenues jusqu'à elle, dont une seule très agressive), mais nous regrettons le contenu de la deuxième partie, répétant sans cesse la possibilité d'une aide financière limitée aux plus démunis.

Lecture est ensuite faite du compte-rendu de la rencontre précédente. Nous faisons remarquer que nos interventions sont réduites à la portion congrue. Nous soulevons l'ambiguïté des termes concernant la plaquette d'information destinée aux AMC. S'agit-il de ceux qui sont sortis ou de ceux qui sortent ? les deux cas s'inscrivant dans une même dynamique. Il nous est répondu, qu'en effet, cela n'avait pas été précisé le 20 février. Mais l'ordre du jour de ce 24 avril est bien d'établir les fiches nécessaires à l'information des AMC pensionnés ayant répondu à l'enquête et qui sont dans les situations les plus difficiles, donc ayant des ressources inférieures à 701 € ou 4600 F.

Nous demandons si ce plafond, qui nous paraît très insuffisant pour vivre, reste le seul à examiner. Non, nous dit-on. Il pourra être relevé, mais il s'agit là d'un premier travail, conforme au programme fixé pour cette rencontre. A noter que la notion d'enfant à charge sera prise en compte lors de l'examen des dossiers.

Après avoir fini le recensement des fiches de base nécessaires à l'information, disposant encore d'un peu de temps, nous avons pu exprimer d'autres souhaits et poser d'autres questions. Une nouvelle date est prévue pour le 11 juin.

Aujourd'hui le dialogue est repris, mais le cheminement apparaît encore bien long, puisque nous n'en sommes pas à la reconnaissance des droits attachés à chacune et à chacun de nous en

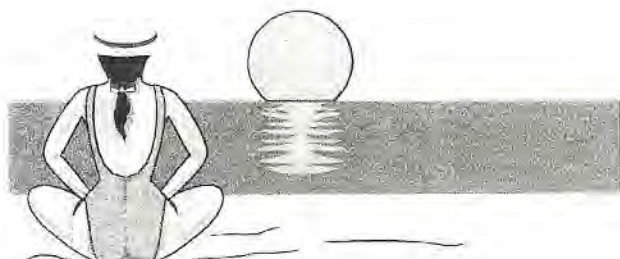
tant que personne et vis à vis des congrégations. Des progrès sont possibles compte tenu de l'évolution de la société et des mentalités, mais il faut bouger pour faire changer les choses.

Peut-être l'ouverture à d'autres actions, dans le respect du dialogue en cours, serait-elle nécessaire, notamment en direction de chaque institution ?

Le Guide pratique pour la retraite des AMC vous informe sur vos droits.

Vérifiez : avez-vous étudié toutes les possibilités de revenus que vous ouvrent lois et règlements ?

**Commandez le à l'APRC, 1377 chemin
Notre-Dame du Bon remède 84380 Mazan**



C'est
le Bon remède

Le Guide
pratique
pratique
pratique



Rien
que
4 €
Port
compris

Rapport d'activité : Un entretien avec Mgr Duval, président de l'Union des associations diocésaines (UAD)

Roger Jacquet en résume la teneur

Mgr Duval a reçu le Président de l'APRC, Jean Droillard, et les deux vice-Présidents, Marc Rochet et Roger Jacquet, le 23 avril 2002, au siège de la Conférence épiscopale, rue du Bac, à Paris.

L'Evêque avait à ses côtés M. Lebel, laïc récemment nommé secrétaire général de la Conférence épiscopale chargé des finances.

L'objet de l'entretien était l'allocation complémentaire de ressources aux pensionnés Cavimac âgés de 65 à 75 ans. L'accueil a été cordial.

Mgr Duval nous rappelle que sa compétence se limite au clergé diocésain. Obtenant à Lourdes l'allocation au bénéfice des pensionnés âgés de plus de 75 ans, il s'est compromis en notre faveur, malgré les résistances qu'il a rencontrées auprès de certains de ses confrères. Il craint de se voir opposer de notre part une revendication permanente. Nous lui répondons que la revendication systématique n'est pas dans nos institutions.

Des membres de l'APRC ont fait des démarches auprès de plusieurs évêques pris individuellement. Mais selon notre interlocuteur, ces derniers ne connaissent pas les détails du dossier.

De même que notre problème est objet de débat dans l'épiscopat, de même craint-il qu'il le devienne parmi les prêtres : si les prêtres en activité au-delà de 65 ans ajoutent à leur retraite Cavimac certains revenus, c'est

qu'ils les doivent à leur "travail".

Dans son diocèse, les prêtres qui se retirent du ministère à 65 ans sont l'exception.

Mgr Duval ne s'oppose pas à l'idée que dans les négociations récemment engagées entre l'épiscopat et les pouvoirs publics la question de la retraite du clergé soit évoquée.

Selon M. Lebel, les cotisations maladie des pensionnés Cavimac se sont réduites du fait qu'elles se sont alignées sur celles du régime général. C'est une économie importante pour l'épiscopat. Mais elle est déjà largement entamée au profit des AMC de plus de 75 ans. Par prudence, en effet, il doit provisionner pour le cas où le nombre des bénéficiaires augmenterait dans cette tranche d'âge.

Les deux parties cependant conviennent qu'en gros l'octroi aux 65 - 75 ans de l'allocation réservée aux plus anciens se chiffrerait de 4 à 5 millions de F par an (notre interlocuteur, polytechnicien, parle encore, comme nous, en F). Nous nous retrouvons pratiquement sur cette estimation.

Ainsi s'amorce l'idée de continuer à étudier le dossier. Les modalités de cette étude sont restées comme une question à régler, à quoi s'est employé par la suite Jean Droillard dans une lettre adressée le 13 mai à Mgr Duval.

Après ces rapports d'activité et avant le débat, Jean Droillard conclut en quelques mots :

"Pour conclure ce rapport d'activités assez étoffé, il faut dire simplement que, tout au cours de l'année, le CA a veillé à tenir ses engagements pris à la dernière AG, qu'il est resté vigilant, qu'il a cherché à saisir toutes les occasions - quitte à les provoquer comme le suivi de l'enquête auprès des AMC religieuses/religieux, lancée par les CSM/ F - pour manifester sa présence, voire son impatience, en tout cas sa volonté de ne pas laisser les choses en l'état, de les faire avancer. Tel est l'état d'esprit qui nous a animés."

Orientations pour 2002 - 2003 **votées par l'assemblée générale**

En cette année 2002, nous rappelons le contexte général de notre problème de retraite.

Depuis le 7 mai 1978, date de sa constitution, l'APRC poursuit "l'étude et la défense des droits à une retraite convenable... des hommes et des femmes qui déclarent avoir cessé leurs activités de ministre du culte ou de membre de congrégations religieuses, ainsi que de leurs ayants droit" et leur vient "en aide par des renseignements, des conseils ou tous autres moyens qui leur seraient nécessaires pour faire valoir leurs droits" (art. 4 des statuts de l'APRC).

Depuis le début, l'APRC, constatant l'insuffisance de la retraite Camavic - actuellement Cavimac (Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes) - a demandé aux pouvoirs publics la revalorisation de cette pension ou, à défaut, qu'elle soit complétée par l'Eglise de France, pour tous les anciens ministres du culte (AMC), proportionnellement au nombre de trimestres acquis dans cette même caisse.

Depuis le début, faisant preuve d'un sain réalisme, l'APRC a toujours pris acte des mesures améliorant collectivement la condition de retraite des AMC car elle juge que là est l'urgence.

Ainsi de l'allocation complémentaire aux "partis" (allocation Cavimac) ; du fonds d'aide sociale pour dépannage et secours (fonds Cavimac) ; des allocations de l'Union Saint-Martin (USM) aux AMC diocésains.

A ce jour, seuls les AMC diocésains de plus de 75 ans, soit environ 5% des AMC, ont obtenu un complément de retraite digne de ce nom, soit, par exemple, pour 60 trimestres validés, 171 € (1121 F) par mois en 2002 (il s'agit du différentiel, au prorata, entre la pension Cavimac pour 150 trimestres, 381 €, et le MIG, 747 €).

Actuellement, la situation des AMC diocésains entre 65 et 75 ans n'est pas réglée correctement ni de manière stable, car elle repose sur un aléatoire reliquat d'enveloppe.

La situation des AMC religieux et religieuses fait l'objet de réflexions et de discussions entre l'APRC et les Conférences des supérieures majeures (CSM) et Conférence des supérieurs majeurs de France (CSMF). Nos interlocuteurs refusent catégoriquement la solution du complément de retraite et n'envisagent pas de s'aligner sur la solution épiscopale mais se disent ouverts à une solution d'un complément en faveur des AMC dont les revenus sont les plus faibles.

Dans ce contexte, l'AG réunie ce 26 mai 2002 à Rochefort-du-Gard, résolue à se faire entendre de toutes les autorités concernées par la retraite des AMC et aussi de l'opinion publique

approuve :

♦ la rencontre, prévue à l'automne prochain, avec la Commission sociale de l'épiscopat dont le président a exprimé à plusieurs reprises son intention d'entendre l'APRC ;

♦ la participation de l'APRC au bureau de la commission mixte de prévoyance sociale CSM, SDM et CSMF (Conférence des supérieures majeures, Service des moniales, Conférence des supérieurs majeurs de France) en vue d'atteindre les objectifs visés au § 1 suivant.

décide :

♦ **1.** de poursuivre les discussions engagées avec les CSM et CSMF, en vue d'avancer vers une solution qui respecte les critères, essentiels à nos yeux :

- un complément accessible à tout AMC qui en fera la demande à partir de 65 ans ;

- un complément versé par une caisse nationale (afin d'éviter de renvoyer chaque AMC vers son ancienne congrégation) où l'APRC ait une fonction d'observation ;

- un complément qui ne prenne en compte que les revenus du seul AMC ;

♦ **2.** de développer les contacts avec les supérieurs (e)s locaux pour les informer des problèmes de retraite de leurs anciennes et anciens collègues et leur rappeler quelques exigences quant aux conditions de départ de l'un ou l'autre de leurs membres : information sur la vie civile, formation professionnelle, aide financière, etc. ;

♦ **3.** de continuer les discussions avec l'épiscopat et, particulièrement, d'étudier en accord avec ses responsables l'évolution de la population des AMC diocésains dans les 10 ans à venir, de manière à avoir une connaissance précise de l'enveloppe financière nécessaire à une revalorisation de l'allocation servie aux 65/75 ans ;

♦ **4.** de suivre attentivement les débats à venir sur les retraites en France et d'intervenir auprès des instances qui traiteront ce problème en veillant particulièrement aux mesures prises pour les petites retraites ;

- ♦ 5. de continuer à informer les médias sur la situation spécifique des AMC ;
- ♦ 6. de poursuivre son développement interne.

L'assemblée générale adopte ces orientations. Elle y ajoute les deux motions suivantes :

Motion 1 : L'APRC accueille favorablement la participation plus active des membres associés à la vie de l'Association. Le CA

s'emparera de cette question et un point sera fait à ce sujet à la prochaine AG.

Motion 2 : Le CA s'engage à travailler à un document intermédiaire entre le dépliant de présentation de l'APRC et les bulletins, document qui exposerait succinctement les acquis et l'état d'avancement de notre action, avec une réactualisation régulière.

Les votes					
	Rapport d'activités	Rapport financier	Orientations	motion 1	motion 2
Electeurs inscrits	725	725	725	725	725
Votants dont	506	505	504	504	504
<i>pouvoirs non nominatifs</i>	263	263	260	260	260
<i>pouvoirs nominatifs</i>	175	175	182	182	182
<i>présents</i>	68	66	62	62	62
Contre	0	0	0	0	0
Pour	506	505	504	503	481
Abstentions	0	0	0	1	23



Ne vous endormez pas ce soir avant de vous demander :
est-ce que j'ai payé ma cotisation à l'APRC ?
Vous trouverez à la dernière page de cet exemplaire les
montants et les adresses pour la régler.

Un participant débarque et raconte

Ce n'est pas facile d'arriver par le train à Rochefort-du-Gard, mais ensuite, c'est super : l'accueil en gare d'Avignon, le séjour à la campagne, l'hébergement à prix modéré...

Intéressant de connaître de près les membres du CA dont on lit les articles ou comptes rendus dans le bulletin : Jean, Michel, Bertie, Albert, Loré, Marcel, etc.

Je dis bravo à ceux qui ont fait des rapports d'activité brefs, clairs. Moi qui crains les longues réunions, je ne me suis pas ennuyé.

Domage qu'on se soit un peu emmêlé les pédales avec les chiffres au moment du vote : pas grave.

Le dimanche matin, ce fut un peu plus laborieux. N'ayant pas trop l'habitude des assemblées de cette importance, je ne savais pas trop à quoi correspondait l'ensemble des feuilles provenant des régions, avec comme titres : motions, propositions d'action, suggestions, synthèse, comptes rendus, contributions.

Difficile d'élaborer un court texte de motion qui satisfasse tout le monde. Pourtant je dois dire que les échanges au sujet des comités de soutien m'ont amené à modifier mon point de vue.

Conclusion : les choses avancent lentement mais sûrement. Surtout ne pas baisser les bras. A nous, maintenant, à la base, à agir pour un renforcement de l'APRC.

Michel Lambert, correspondant local de l'Aquitaine

Un membre associé découvre

et... s'associe un peu plus

J'ai découvert charnellement un monde qui ne transparait pas forcément au travers du bulletin, un assemblage de personnes différentes et riches d'une expérience que l'on peut qualifier d'exceptionnelle.

J'ai apprécié l'accueil et l'attention du CA pour prendre en compte l'apport des régions et rechercher la meilleure solution pour permettre cette expression.

J'ai également apprécié, mais là je m'en doutais, la compétence et le dévouement des uns et des autres.

L'organisation de l'AG sur deux jours est une bonne idée. La salle de réunion n'était pas idéale ainsi que le micro à fil (on devient difficile).

Pour en venir à la raison de ma présence, "proposition d'une plus grande intégration des membres associés (MA) dans l'action de l'APRC" (je n'ose plus dire *comités de soutien*), je pense que cela méritait la tenue d'un carrefour préalable à la rédaction de la motion.

Les réactions vives et parfois virulentes m'ont particulièrement intéressé et enrichi. J'aurais aimé que l'on puisse davantage s'expliquer.

Ce n'est peut-être pas trop tard ? Le CA pourra, si c'est souhaité, organiser ou au moins (pour ne pas parler de *structurer* !) relayer les demandes en ce sens. Les précautions de vocabulaire sont peut-être nécessaires mais fatigantes et parfois paralysantes.

Par contre, j'ai été choqué et même peiné par la réaction de Jean... (le guitariste : je n'ai pas retenu son nom), que je n'ai pas perçue comme constructive. Il y a des interventions pour alimenter, partager, enrichir le débat et d'autres pour "clouer le bec". Je range son intervention dans cette dernière catégorie. J'ai été choqué et peiné pour moi, mais surtout pour tous ceux que je représentais, sans doute aussi ceux d'Aquitaine et, je l'espère, d'autres encore. Comment nous comparer à des coucous ? (le nid de l'APRC serait-il si confortable ?) et à des magiciens ? Réduire ma présentation (qui m'a d'ailleurs coûté, ce n'est pas mon genre de me livrer en public) à : "C'est facile, c'est évident, etc." ne respecte pas l'esprit et le sens de mon expression.

Je pense que je n'ai pas su m'expliquer ou qu'il n'a pas voulu comprendre. Pour moi, ce n'est pas bien grave, mais si j'ai été maladroit, pas clair, pas convaincant, je le regrette pour ceux qui m'ont désigné comme leur représentant.

Pour conclure, je remercie le CA d'avoir permis l'expression des MA que je représentais.

J'ai beaucoup appris, j'ai découvert des interrogations, des peurs qui sont très respectables et qui n'étaient pas apparues lors de nos réunions. Pour nous, le principal problème est : comment élargir le cercle des sympathisants, comment informer, responsabiliser ?

J'ai noté que le CA et un grand nombre de participants avaient conscience que la place des MA dans l'APRC était à reconsidérer.

Pour certains, c'est une révolution ; pour moi - et je pense pour vous - c'est un pas. Vu la couleur des cheveux (pour ceux qui en ont encore !) dépêchons-nous d'en faire beaucoup d'autres.

Bernard Grassi, membre associé, Bourgogne

Séduite, elle réfléchit et suggère...

L'assemblée générale, "crû 2002", était des plus attirantes : dépaysement, beauté du cadre, qualité de l'accueil, apéros, musique (adoucit les mœurs), déroulement sur deux jours, ce qui facilite les échanges et les moments de réflexion et permet de disposer d'un peu plus de temps pour les débats en question.

Les interventions, bien ciblées et pas trop longues, ont été appréciées, certaines plus spécialement, selon nos propres sensibilités.

Je relève, dans l'intervention de Bernard Grassi, membre associé, un élément de réflexion extrêmement positif, reflet d'un engagement profond : la responsabilité des laïcs face à la situation des AMC : "Pouvoir se regarder dans une glace sans avoir honte de soi".

Jacques Bassot, notre ancien président, a pu exposer ses points d'interrogation : Quels sont les objectifs de l'APRC à court et à long terme ? Y-a-t-il lieu de remettre en question la politique actuelle ?

Déjà la réponse était impliquée dans l'intervention de Jean Droillard., président, et reprise par Albert Loïodice, membre du CA, lorsqu'ils ont parlé de la "ligne d'horizon et des orientations pour l'année".

L'assemblée aurait à se prononcer plus tard par son vote.

Mais tout n'est jamais parfait. Aussi nous relèverons la réverbération sonore dans la salle à manger rendant pénible le moment des repas, pourtant moments privilégiés d'échanges, ainsi que dans la salle où se sont réunis le bureau et le CA.

Une autre cause de perturbation, parce que la répétition de certains propos s'est avérée nécessaire, fut l'arrivée de ceux qui ne sont venus que le dimanche matin.

Nous avons, par ailleurs, manqué de clarté en ne précisant pas aux participants que les textes remis correspondaient à la remontée des régions et qu'ils pouvaient, éventuellement aboutir à un vote.

Reste à trouver le moyen d'éviter la cacophonie du comptage des présents (remise d'un numéro à placer sur soi, comme pour les noms ?) accentuée du fait que la salle possédait deux entrées.

Enfin, un souhait : peut-on imaginer que l'on n'annonce pas, lorsqu'on demande la parole, qu'on sera bref, alors qu'on ne tient pas parole ou plutôt si, on la tient trop longtemps !

Des débats sur des sujets importants ont pu être menés. Ils nous permettent de nous situer autrement par rapport à notre travail de réflexion, mais aussi par rapport à nos paroles et à nos attitudes vis à vis des autres, en respectant leurs différences.

Loré de Garamendi



NOUVEAUX CHIFFRES À LA CAVIMAC POUR 2002

Pension Cavimac : 3839,26 € par an pour 150 trimestres.

Plafond de l'allocation complémentaire aux AMC :

pour une personne seule, 8633,40 € par an ;

pour un couple, 14029,24 € par an ;

pour chaque enfant à charge, 2877,85 € par an.



AVEC LES ÉVÊQUES LES ÉCHANGES SE POURSUIVENT

Deux de nos collègues ont obtenu les réponses que voici :

Francis Deniau, évêque de Nevers :

"Je ne t'écris qu'après notre conversation au téléphone. Heureux de cet échange après une quarantaine d'années. Heureux de te rencontrer, s'il t'arrive de passer par Nevers. Et, en tous cas, comme je te le disais, je suis heureux de rencontrer ceux qui habitent sur la Nièvre. Je connais l'un ou l'autre, mais je ne sais pas s'il y a des membres de l'APRC..."

Pierre-Marie Carré, archevêque d'Albi :

(Le Bulletin d'avril 2002 disait : "L'évêque d'Albi n'a pas répondu à notre lettre. Ne désespérons pas". L'évêque a daté la lettre publiée ci-après du 28 mars 2002 alors que la préparation du Bulletin venait de s'achever) :

"... J'ai bien reçu votre courrier et le schéma de l'argumentaire que j'ai lu de près. Étant évêque depuis un peu plus d'un an seulement, j'ai de multiples tâches à poursuivre pour apprendre à connaître le diocèse et toutes les responsabilités que je dois assumer, voilà pourquoi le temps m'est compté.

Un dialogue existe entre l'APRC et les responsables de la Conférence épiscopale chargés de suivre le dossier financier (je n'en fais pas partie). Bien entendu, la Cavimac en fait partie.

Depuis l'assemblée des évêques qui s'est tenue en novembre 1999, une modification a été réalisée, vous l'exprimez dans l'argumentaire. Je suis étonné de constater que vous dites que certains ne voient rien venir, alors qu'une somme de 6 MF a été votée et qu'elle est augmentée en tenant compte du nombre de personnes concernées. Vous savez que les congrégations religieuses sont totalement indépendantes des diocèses en ce qui concerne les questions économiques. Le débat doit se passer avec les supérieur(e)s religieux(es).

Je n'oublie pas ce que vous m'avez envoyé et qui sera utile pour l'assemblée annuelle à Lourdes."

Une délégation de l'APRC rencontre **Louis Brugues**, évêque d'Angers, le 22 mai :

"...trois ex-diocésains et une ex-religieuse. Après les présentations d'usage et un bref rappel de la loi et de l'histoire de l'APRC, nous abordons quelques points importants.

1. L'action menée par l'APRC pour que les ex-diocésains perçoivent, dès 65 ans, la même retraite au prorata du service rendu que les prêtres diocésains en retraite. N'ayant pas les éléments nécessaires, l'évêque nous prévient qu'il ne peut répondre dès maintenant à nos questions.

2. Soutenir et inviter avec force la commission mise en place

au plan national (quatre membres de l'APRC, trois membres de la CSM et trois membres de la CSMF) pour qu'une action rapide soit menée afin de répondre très vite aux situations de détresse des personnes et qu'un complément de retraite digne et juste soit institué pour les ex-religieuses et ex-religieux, équivalent à celui des ex-diocésains.

3. Demander à l'épiscopat d'intervenir en même temps que l'APRC auprès des pouvoirs publics pour que la retraite Cavimac soit revalorisée. Aujourd'hui n'est-elle pas la plus basse de France ?

Louis Brugues, apparemment, était peu informé de ces questions. Il s'est engagé sur trois points : discuter de ces problèmes

avec Mgr Duval ; contacter sa congrégation pour connaître la ou les solutions apportées aux "ex" de celle-ci ; demander à un prêtre diocésain ou à plusieurs d'étudier les questions soulevées.

Avant de le quitter nous lui laissons différents documents, en vue d'une meilleure information (historique de l'APRC, résultats enquêtes, etc.)

Nous remercions l'évêque de son accueil. Il nous a écoutés, mais à plusieurs reprises, il a souligné qu'il ne pouvait répondre à nos questions dans l'immédiat." Nous espérons que d'autres rencontres suivront.

Des "membres associés" lancent un appel

Les "membres associés", ces sympathisants à notre cause, nous soutiennent financièrement par une cotisation annuelle. Leur nombre augmente régulièrement : ils sont actuellement plus d'une centaine.

Certains de ces MA, comme on dit et écrit, considèrent qu'il y a lieu de dépasser ce soutien financier, qu'ils peuvent prendre une part plus active à la vie de l'APRC et qu'ils le veulent. C'est ainsi que vous trouvez, ci-dessous, un appel d'un groupe de MA de la région de Bourgogne qui, en lien avec les AMC de la même région, veulent participer activement à la vie et à l'action de l'APRC. Ils disent ce qu'ils entendent faire, à leur échelle, pour sensibiliser l'opinion publique et ils appellent les autres membres associés à s'impliquer comme eux. Ils se sont exprimés à l'assemblée générale de mai dernier, laquelle assemblée a décidé de répercuter cette initiative.

Le mouvement est lancé. Nous invitons donc les membres associés et les AMC qui les ont sollicités à se rapprocher et à discuter entre eux et entre elles et de faire savoir aux membres du CA leurs réactions à cette perspective.

Jean Droillard

"Une arrivée d'air frais"

Cette phrase entendue lors de l'AG à Rochefort-du-Gard illustre bien ce que nous souhaitons être pour l'APRC.

Pourquoi "air frais" ?

L'initiative de l'élargissement de l'APRC vient de gens qui ne sont pas des AMC. Ils ne réclament rien pour eux-mêmes. Ils sont autant en amitié avec des prêtres en activité qu'avec ceux qui n'exercent plus. Pour eux les AMC ne sont ni des démissionnaires ni des déserteurs, mais des frères estimés et appréciés.

Une lente (trop lente pour beaucoup) avancée des négociations conduit à souhaiter de nouvelles forces pour compléter et conforter les actions en cours. C'est dans cette dynamique que s'inscrit notre démarche.

L'injustice, la discrimination envers les AMC comporte deux volets. Le premier volet requiert de la patience, le deuxième, lui, revêt une certaine urgence.

Le premier volet demande du temps, des transformations profondes, d'accueillir et d'aimer l'autre, différent, l'autre qui a fait des choix qui nous dérangent. Les AMC disent "nous pensons que le temps n'est plus où notre départ était interprété comme une infidélité peccamineuse". Est-ce si sûr ? Pour beaucoup, il semble bien que le poids d'une décision qui a bouleversé leur vie, ainsi que le jugement des autres, soit encore bien présent.

Le deuxième volet demande une solution matérielle : supprimer l'injustice faite aux AMC à l'heure de la retraite. Là il y a urgence !

Proposition

Ce que nous proposons et avons mis en place, c'est une plus grande implication des laïcs ou prêtres, des catholiques ou non, des MA ou non, en un mot des non-AMC, pour informer, interpeller dans leur environnement.



Cette plus grande implication présente l'avantage de traiter les deux volets du problème. En effet informer, interpellé, nous oblige à écouter, accueillir, nous laisser également interpellé. Bien entendu, nous comptons sur la sensibilisation de toutes les couches de la société pour que, prise de conscience faite, des interventions, des pressions, fassent aboutir les négociations de l'APRC.

Comment faire ?

Nous ne proposons pas un modèle... A chacun de trouver sa manière de travailler. Le plus simple, pour expliquer ce que nous faisons, est de faire le compte rendu de notre dernière réunion du 6 juillet dont le suivi se fera le 28 septembre.

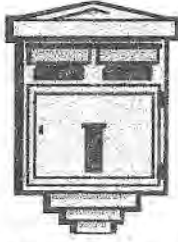
- ♦ **Christiane** (MA), en lien avec le milieu syndical, se propose de faire une information et interpellé les différents syndicats.
- ♦ **Pierre** (AMC) a le souci d'informer le monde rural, le Châtillonnais qu'il connaît. Pour cela, il établit une liste de personnes susceptibles d'être intéressées. Une rencontre tenue par des MA sera organisée.
- ♦ **Noël** (MA) se propose de faire une information dans deux paroisses de sa connaissance.
- ♦ **Jean-Marc** (AMC) reprend contact avec des laïcs de Clamart qui sont déjà organisés. Une rencontre avec eux sera proposée. D'autre part, il prospecte autour de lui, dans le département de la Saône-et-Loire, pour recenser les personnes susceptibles de soutenir et participer à notre action.
- ♦ **Bernard** (MA), en réglant sa cotisation ACI, interpelle l'équipe nationale, présentant sommairement le problème, lui demande si elle ne se sent pas concernée. Un travail d'information et de sensibilisation est en cours localement : équipe fédérale et équipe diocésaine. Il prendra contact avec la région aquitaine qui, lors de l'AG, a également proposé la création de comités de soutien.
- ♦ **Alain** (AMC) établit avec méthode une liste de 135 personnes à qui il envoie une information et une invitation à nous rejoindre :
 - relations de l'Eglise consacrée et active, prêtres, religieux, religieuses, où l'estime, l'amitié et la convergence de vue sont toujours vivantes ;
 - des personnes "moteurs" formés dans les mouvements d'action catholique ;
 - des membres militants de collectifs actuels ou passés : MRAP, Relais monde musulman, chrétiens, protestants et juifs, LDH ;
 - des relations d'études, anciens de l'école ou du lycée, petit séminaire, etc.
 - des relations professionnelles, des amis d'associations diverses, des parents, etc.
- ♦ **Gérard** (AMC), en équipe ACO, à la rentrée avec Claude, s'engage à sensibiliser ce milieu.
- ♦ **Colette** (AMC) profite des vacances pour reprendre contact avec les anciennes collègues de sa communauté.
- ♦ **Soutiens** : nous enregistrons l'accord de participation de Jacques Duquesne et de René Berthier.

Pour terminer

Notre démarche s'adresse à tout le monde, membres de l'APRC ou non. Le soutien à l'équité en matière de complément de ressources nous concerne tous, AMC ou pas, quelle que soit notre démarche de foi. Nous nous adressons à des femmes et des hommes de tous horizons ayant soif de justice. Nous n'y arriverons pas seuls. Pour être efficaces, il est nécessaire que ce genre d'initiatives se multiplient rapidement. Notre action s'inscrit dans le cadre de l'APRC et nous souhaitons que celle-ci soit "moteur".

Contact

Bernard Grassi
2 bis rue des Ecoles
2121 Ahuy
03 80 23 89 34
boc.grassi@wanadoo.fr



Courrier des lecteurs

Nous répondons personnellement aux questions personnelles que vous nous posez dans vos lettres. Si l'une d'entre elles présente un intérêt général, nous donnons la réponse dans le bulletin pour le bien de tous.

J. B. - 75 : dans les réunions de l'APRC, "il n'est presque jamais question des ex-religieux et ils n'ont encore rien reçu".

Y. L. - 14 : "Je vous remercie pour le reçu du don année 2001 susceptible de me rendre service en déclaration fiscale... J'admire le courage des membres de l'Association (bureau) à défendre nos droits. Je trouve lamentable la réponse de l'Archevêque à M. le Président. Nous sommes vraiment perçues comme des bananes..."

H. et M.-Y. B. - 17 : "encouragent l'APRC à poursuivre son combat pour l'équité et la justice avant la charité, notamment pour ce qui concerne les ex-religieux(es) ; aimeraient connaître les échos des membres APRC participant au CA de la Cavimac."

Les réseaux des Parvis (pour le comité de rédaction) - 75 : "Plus je lis attentivement votre bulletin, plus je suis persuadée qu'un échange de revues avec vous serait bénéfique, s'impose même... J'ai personnellement beaucoup apprécié la mention des rencontres avec les évêques et leurs réponses. A *Femmes et Hommes en Eglise*, il nous arrive de les interpeller sur des thèmes importants mais nous sommes moins chanceux que vous : nous n'obtenons que des

réponses embarrassées. Pourtant je crois qu'il faut continuer nos efforts respectifs. S'ils ne font pas bouger les évêques, ils font du moins bouger l'opinion publique."

X : "Voici ma cotisation pour 2002. Merci pour le travail accompli. Il y a bien sûr les impatiences mais il y a aussi les avancées, la solidarité entre nous est tellement importante. Bon courage."

X : "Encore merci pour tout ce que vous faites. C'est grâce à vous que j'ai le complément de ressources".

P. J. - 54 : "...ci-joint ma cotisation. Le bulletin d'information ? Je le lis avec intérêt et en même temps ses pages m'apportent un malaise indéfinissable. Peut-être, une certaine répulsion à me retrouver dans ce cercle fermé (d'ex...) et surtout le "ton de certains intervenants... amer, agressif, hargneux"... Nous n'avons rien à revendiquer puisque nous n'avons pas été forcés mais en ce qui concerne la vie religieuse on peut tout de même accuser le manque de discernement, de bon sens, de certaines supérieures qui ont aidé des filles scrupuleuses à prendre une fausse route et à persister trop longtemps dans cette mauvaise direction par soi-disant fidélité."

Quant au questionnaire reçu l'an dernier c'était indiscret, déplacé et puis, pour mon cas personnel, j'ai déjà répondu plusieurs fois à ces questions, maintenant j'ai envie qu'on me laisse la paix avec tout cela. J'ai tant de choses à oublier pour pouvoir vivre...

Merci pour ce que vous faites."

Y. N. - 72 : "... Travaillez bien, encore que participez aux "cheminements" de l'APRC depuis tant d'années (à peu près le début), je ne me fasse guère d'illusions. Heureux êtes-vous de pouvoir mettre les isolés en contact, de donner aux emmurés dans leurs silences de dire et se dire. Peut-être ne faudra-t-il retenir que cela ?"

N. et L. B. - 84 : "remercient toute l'équipe pour le dévouement au service des "ex". Ils ne pourront être présents à la prochaine AG, du fait que L. tient l'orgue le samedi et le dimanche."

G. B. - 21 : "Suite à notre réunion préparatoire de l'AG, voici deux chèques de membres associés pris sur leur denier du culte et deux chèques de cotisation 2002."

G. I. - 64 : "N'étant pas AMC diocésain [N'étant pas marié, il n'a pas été réduit à l'état laïc et il apparaît toujours dans l'ordo"...]/.../..."

Je peux rester membre associé mais il serait intéressant de clarifier statutairement la situation des divers membres de l'APRC (actif, associé, etc.) car l'APRC dans l'Eglise peut toucher aussi des gens comme moi qui sont dans l'institution et qui au moment de leur retraite, ne bénéficiant d'aucun avantage en nature etc., risquent d'avoir des surprises quant au montant de leur pension."

X : "Vous avez bien travaillé pour nous, je vous en remercie.

Moi, je n'ai pas fait grand chose, mes travaux de couturière, cuisinière, aide-ménagère ne m'ont guère préparée à cela [...] Je vous envoie mon témoignage, je préfère que mon nom ne paraisse pas.

Etant à *** et ma communauté d'origine à ***, jamais je ne puis rencontrer quelques ex-compagnes, ce que j'ai bien regretté [...]

Je suis en ce moment dans une maison de retraite, protestante, depuis un an. [...] difficultés matérielles de ceux et celles AMC partis sans aide, sans travail, sans diplôme, quelquefois sans famille ou autres.

Ne serait-ce pas les conséquences d'une exclusion spirituelle, puisque la demande à être relevée des vœux, quitter la communauté, c'était rompre avec Dieu.

Pourtant si volontairement nous nous sommes mises au service du Christ, en entrant dans une communauté, nous n'avons naturellement rien à réclamer.

Et si, après des années, nous sommes volontairement partis, c'est que beaucoup d'entre nous ont été bien déçus.

Pour ma part, j'ai suivi attentivement tout ce qui avait été dit au Concile, par la

presse et quelques conférences, cela m'avait donné beaucoup de joie et d'espérance, notre génération plus austère que les jeunes d'aujourd'hui n'aspirent pas tellement à plus de liberté, un dialogue inexistant ne permettait pas d'aborder des points plus sérieux, puisque pour d'autres tout allait très bien, rien à changer. Les années qui suivirent furent bien amères, ça n'avait été qu'un feu de paille.

Je pris la décision de partir après 18 années. Reçue par mes parents âgés et malades, je restais avec eux jusqu'à leur mort à 90 et 95 ans. En milieu pratiquant, je devais découvrir à quel point on me jugeait coupable. Un jour, arrivant à l'improviste dans une assemblée, j'étais stupéfaite d'entendre un bon chrétien mettre en garde son entourage contre moi (Méfiez-vous de cette fille, elle est ex-communiée, c'est le diable).

Ah ! comme je comprends qu'il est difficile aujourd'hui de retrouver celles qui ont quitté les communautés religieuses. Suspicion de beaucoup de chrétiens, mépris de certains prêtres, pour vivre normalement il fallait l'incongnito.

Quant à cette invitation qu'en cas de détresse matérielle, nous pouvions contacter nos communautés d'origine : était-ce si facile ? Nous nous souvenons de nos départs. Partageant la même salle à manger avec de jeunes sœurs étudiantes, je leur tendis la main pour leur dire au revoir, elles se sont détournées avec horreur, dégoût. Je suppose qu'elles sont aujourd'hui à des postes de responsabilité. Vous comprenez que dans une mauvaise situation, je ne tiens pas à les rencontrer. Je suis bien triste, car ici nous sommes les derniers à exister dans cette maison, pauvres résidents, à nous de payer et de faire des

économies, je crois à une secte [...] espérant que nous arriverons."

P. G. : " [...] Ci joint un chèque pour le renouvellement de ma cotisation. J'en profite, une nouvelle fois, pour vous remercier du remarquable travail qui est fait par l'APRC pour renseigner toutes ses catégories d'adhérents, défendre leurs droits, intervenir auprès des autorités et aller toujours de l'avant malgré des vents trop souvent contraires.

A. L. a lu dans Pèlerin Magazine du 8 mars 2002 le résumé du document sur les retraites publié par la commission sociale de l'épiscopat. Il réagit :

"Ils sont inquiets, appellent à la constitution d'un nouveau pacte, estiment que l'épargne individuelle accentuerait les inégalités entre les retraités ; l'inspiration évangélique ne peut que nous inciter à privilégier la solidarité ; préconisent une réforme du système, souhaitent aligner les régimes, entrent de plain-pied dans un débat.

Ai-je rêvé ? Ai-je bien lu ? Suis-je tombé sur la tête ? Que croire ou, peut-être, qu'espérer ?

A moins que les mots n'aient pas le même sens "ad intra" ou "ad extra" ! Affaire à suivre sûrement."

G. E. - 15 : "Réponse tardive [...] Tenez-moi au courant de vos activités. En retraite du ministère : aumônier chez les personnes âgées".

E. et M. C. - 14 : "Bravo pour votre travail, votre combativité, votre persévérance, toutes choses qui me rendent cramoisé de confusion au regard de mes retards et de mes négligences [...]"

P. P. - 68 : "Depuis cinq ans, j'ai eu la "chance" d'être reconnue inapte au travail. Ayant eu l'opportunité de racheter les 10 ans passés chez les ***, à 65 ans, je ne reçois rien de la Cavimac. Pourquoi l'APRC (dont je suis membre depuis 20 ans) ne nous a pas tenus au courant ? J'ai l'impression d'avoir été lésé [...]"

A. et F. L. - 56 : "Je vous adresse sous ce pli le pouvoir [...] J'approuve, bien entendu, et sans réserve, les conclusions que vous présenterez et vous renouvelle mes félicitations pour l'ensemble de vos démarches et actions [...]"

A. B. - 44 : "J'ai apprécié, dans le dernier numéro, les comptes rendus des rencontres avec les évêques. Peut-être quelque chose commence-t-il à évoluer dans le paysage ecclésiastique français. Je le souhaiterais."

J. H. - 34 : "Ai reçu correspondance de la CSMF. Très attendrissante, cette "histoire commune" et prometteur "ce souci d'équité" pour "examiner les solutions possibles d'une aide financière pour ceux et celles qui en auraient le plus besoin... ?"

A quand l'adresse du "bureau des pleurs" ?

Ceci dit sans acrimonie, je compte bien évoquer mes 75 ans largement révolus pour frapper à la porte de la "commission de prévoyance sociale" quand j'aurai reçu son adresse."

P. H. : "Voici ma cotisation, par solidarité. J'espère que le travail fait par l'APRC depuis de nombreuses années portera des fruits pour ceux et celles qui en ont le plus besoin."

Une fois de plus, je me permets de vous signaler que je

n'approuve pas l'agressivité qui ressort de certains propos du bulletin".

A. L. - 32 : "Désolée, encore une fois, de ne pas pouvoir participer à l'AG. Désolée aussi d'être si loin de tout et dans l'impossibilité de faire de longs déplacements. L'appel de Bertie aux femmes de l'APRC me rend triste. Vouloir et ne pas pouvoir, c'est dur. J'espère que d'autres auront à cœur de prendre la relève."

R. F. - 92 : "Après bien des démarches, j'ai donc touché le rappel ACO. Mais, surprise, ce rappel part du 01.07.99, or je suis retraité depuis le 01.10.98."

Ayant écrit à l'antenne Assedic de ***, celle-ci me répond que, seule, la direction départementale de l'emploi est habilitée à prendre une décision quant à la date de prise en charge. Est-ce normal ? Si non, y a-t-il un recours possible quelque part et comment ?"

V. M. - 56 : "Un grand merci de m'avoir fait connaître l'APRC [...] Certains disent que c'est du passé, pour moi, il faut bien continuer à se battre car je trouve honteux après 28 ans de vie religieuse de recevoir une retraite de 151 € par mois."

Je tiens aussi à remercier L. L. qui nous a donné l'adresse du Pélican [...] nous avons été très bien reçus avec M. B., secrétaire général du Pélican [...]

Ce matin même, j'ai eu une mauvaise surprise. J'étais voir mon docteur, je souffre énormément des articulations, donc un médicament qui jusqu'à maintenant était remboursé, eh bien, actuellement il n'est plus, en plus il a augmenté du double [...]"

P. M. - 33 : "Mon mari était AMC, il est décédé il y a neuf ans. [...] Je peux vivre avec nos retraites. [...] La rencontre d'amis APRC a été pour moi un réconfort."

Que la situation des AMC ne reste pas secrète, c'est un moyen de faire cesser cette hypocrisie des "leaders" [...] (il faudrait envoyer à tous le bulletin APRC, le courrier des lecteurs est instructif).

J'ai admiré le courage de couples AMC qui ont témoigné dans des émissions de télé ; c'est un progrès par rapport aux années 50. Je souhaite que votre action aboutisse au plus vite ; recevoir le bulletin, en plus des informations, est un trait d'union ; que justice vous soit rendue".

L. et M. D. - 49 : "Bravo, M., pour le travail effectué en tant que trésorier. [...] Quant au travail de l'APRC, nous sommes parmi ceux qui croient que les relations avec nos anciens employeurs doivent être sans compromis. Nous assumons notre passé, ils doivent assumer les devoirs qu'ils ont avec ceux qui sont partis. Nous ne leur demandons pas la charité."

S. C. - 69 : "Merci pour le travail que vous faites, pour que nous ayons une reconnaissance auprès de l'Eglise et de ses représentants qui, eux, ont bien du mal à nous reconnaître".

L. L. - 74 : "J'ai eu 65 ans le 12.10.2000. Je m'attendais à recevoir de la Cavimac un questionnaire sur mes intentions par rapport au reliquat de la pension des plus de 75 ans. Quel que soit mon choix, je pense devoir être consulté. Qu'en est-il ?"

J. B. - 35 : "J'ai commencé à adhérer à votre association, comme membre associé, il y a maintenant 4 ou 5 ans, ayant été sollicité par des amis proches. Je lis avec beaucoup d'attention tous les courriers que vous m'envoyez.

J'ai de nombreux amis qui sont dans les situations que vous exposez et je suis un peu indignée du manque de solidarité à votre égard de l'Eglise "pyramidale".

C'est pourquoi nous voulons, mon mari et moi, vous envoyer un peu plus que d'habitude. Bravo pour votre courage à prendre contact avec tous ces évêques. J'ai peur qu'ils ne vous apportent que de bonnes paroles.

Je regrette un peu que le but de votre association soit seulement financier (mais je sais que l'injustice est flagrante).

J'aimerais trouver dans votre bulletin des témoignages de votre nouvelle façon de vivre la foi en Jésus-Christ. Certains d'entre vous, profondément ulcérés, ont-ils peut-être abandonné tout chemin en ce sens. Mais ceux que je connais sont des hommes ou des femmes que j'admire et qui nous aident à espérer en une Eglise renouvelée.

Ci-joint un chèque de 100 € pour notre participation à vos frais d'organisation.

[...] Membre d'un couple de bientôt 54 ans de vie conjugale. Ayant eu la chance, jeunes chrétiens de 20 ans de découvrir qu'il était possible d'être engagé dans la foi sans devoir obligatoirement rester célibataires. Mais nous restons admiratifs de ceux qui ont eu l'idéalisme à 20 ans de choisir de tout donner. Qu'à un âge plus avancé ils aient été plus réalistes et aient découvert qu'on les avait engagés sur une fausse piste pour eux n'enlève rien à leur valeur. C'est plutôt une preuve de courage et de

loyauté ! Que votre démarche collective puisse engager l'Eglise dans une réévaluation de la valeur du célibat, qui reste admirable peut-être pour des moines vivant hors du monde, mais ne nous semble nullement nécessaire à des présidents de communautés chrétiennes."

P. et G. N. - 76 :

"1. L'ACO (allocation complémentaire) : est-il toujours exact qu'il faut être en AUD (allocation unique dégressive), c'est-à-dire au chômage rémunéré pour basculer en ACO éventuellement ? 2. La Carac (Caisse de retraite des anciens combattants) : la moyenne d'âge des AMG suppose que plusieurs ont fait des campagnes de guerre ou assimilées, génératrices de droit au plan national. A ma connaissance, je n'ai encore rien lu là-dessus dans les bulletins APRC. Sans être du tout militariste, pourquoi se priver de ces droits ainsi que épouse et enfants ? 3. La Cavimac : vous parlez de son évolution depuis 98. Mais là encore, quels droits pour les femmes qui n'ont pas fait la guerre pour l'Etat français mais qui ont bel et bien donné des enfants à cet Etat français ?

[...] Nos pauvres femmes sont réduites à attendre leurs 65 ans pour percevoir leur petite Cavimac ! Alors que les hommes peuvent la percevoir avant, car ils se sont battus au prix de leur sang !"

H. L. - 06 : "J'ai appris qu'il y avait une nouvelle plaquette permettant de faire les démarches pour la retraite [...] Pour cela le nouveau guide édité par l'APRC me serait bien utile. J'avais fait des démarches auprès de l'Urssaf (Ndlr : ?) pour essayer de racheter un mois de colonie de vacances avant le service militaire : cela m'aurait permis de faire valoir une année passé en

France sous les drapeaux. Mais ça n'a pas marché ! [...] Je ne m'attends pas à une grosse retraite ! J'ai une fille de 15 ans : c'est surtout cela qui me fait aller jusqu'au bout. [...] Il y aura bientôt 20 ans que je suis dans les pièces de rechange [...]. Et franchement, souvent, j'aspire à la tranquillité [...]."

G. B. - 10 : "Ma santé ne me permet pas de participer à l'assemblée générale. Je remercie Bertie particulièrement pour tout le travail, le don d'elle-même, faits avec vous. C'est de la vraie solidarité.

J'ai 78 ans dans un mois. Cela fait 27 ans que j'ai quitté ma vie religieuse. Même si j'ai souffert, beaucoup travaillé, je ne regrette pas d'avoir fait cette démarche.

Il faudrait que dans l'Eglise, on s'interroge sur ce phénomène de la sortie de tant de prêtres, religieux, religieuses. Comment a-t-on fait vivre une consécration sincère avec des exigences si dépersonnalisantes pour des personnes ? Jésus-Christ a vécu son humanité avec simplicité et vérité. Peut-être se dessine-t-il une approche plus vraie, plus humaine maintenant ? J'aimerais qu'il y ait un Vatican III !"

M. A. B. - 33 : "Pouvez-vous m'envoyer le guide pratique de la retraite ? J'aimerais pouvoir racheter des trimestres de cotisations afin d'avoir les 160 trimestres pour la retraite de sécurité sociale.

J'ai été postulante et novice du 28.08.77 au 31.12.80 chez les sœurs [...] et bénédictine du 01.01.85 au 31.06.90 (sachant que la Cavimac m'a accordé 21 trimestres pour cette période-là)."

Y. G - 95 : "J'ai beaucoup apprécié le n° 18. L'insertion des comptes rendus et des témoignages le rend de plus en plus vivant et dynamique. Bravo à toute l'équipe [...] Je ne me présente pas comme candidat au CA : j'avoue que je suis (un peu) dépassé par les débats, difficiles à suivre techniquement [...]."

M. L. - 88 : "[...] L'essentiel est que je puisse écrire ma satisfaction de voir aboutir - enfin ! - la revendication de justice que l'APRC soutient contre vents et marées depuis un quart de siècle. Je viens en effet de toucher le premier trimestre de l'allocation des plus de 75 ans. Outre le bonheur d'avoir vécu jusqu'à ce jour !

Ma satisfaction est toutefois tempérée à la lecture dans le dernier bulletin du sort qui est toujours fait aux revendications des ex-religieuses et ex-religieux. Plus que jamais l'APRC est nécessaire pour obtenir - avant leur disparition - à leur profit ce qui a été obtenu pour les diocésains comme moi.

Cette satisfaction exprimée, il va sans dire que je reste adhérent, bien que je n'aie plus rien à attendre - financièrement s'entend - de l'Association. A jour de ma cotisation pour l'année en cours, je tiens à ajouter une cotisation supplémentaire en signe de joyeux (?) avènement dans la confrérie des plus de 75 ans".

M. H. - 80 : "[...] Je lis le bulletin avec intérêt. En particulier, dans ce dernier, les interventions auprès des évêques. Heureusement il y en a quelques uns qui sont vraiment attentifs aux soucis de leurs anciens prêtres.

Quand je lis le courrier des anciens (prêtres, religieux, religieuses), je me sens privilégié, ayant quitté assez tôt (en

65, à 36 ans) et ayant pu exercer un bon métier. Heureusement, mon évêque de l'époque [...] m'avait plus ou moins obligé à faire des études d'allemand, et quand je suis parti du diocèse, j'en ai profité pour passer le Capes. Donc, pas de problème de retraite. J'ai quand même travaillé jusqu'à 64 ans, n'ayant pu travailler encore une année pour des raisons de santé. Aussi, je profite de ce courrier pour vous dire merci pour le travail que vous accomplissez et vous assurer de ma solidarité".

A. M. - 33 : "[...] Trop malmenée par la Congrégation et également ébranlée dans ma foi par un drame familial, je vis actuellement dans une RPA.

Je suis toujours traitée pour le cancer et m'inquiète s'il me fallait prendre un jour une aide-ménagère et payer mes repas. J'espère que vous me direz si ma pension vous semble convenable et si une action est possible dans ce sens".

M. L. - 35 : "[...] J'ai moi-même été religieuse 12 ans [...] Je suis célibataire, depuis, j'ai fait une qualification d'aide soignante, diplôme que j'ai obtenu le 2 février 2001. Actuellement, je suis en contrat à durée déterminée avec des mois de travail plus ou moins complet. Je travaille dans le secteur public, à l'hôpital, j'ai 37 ans."

P. M. - 74 : "[...] Malgré ma vue amoindrie (diabète) et mes 75 ans, je suis en forme (ni bon pied : hémiplegique en fauteuil, ni bon œil : diabète). Ma position assise (bien que roulant) me permet prière, réflexion, étude, communication, responsabilité. Je remercie le bureau de l'APRC pour tout ce bénévolat au service d'AMC de plus en plus vieux [...]"

A. M. - 44 écrit à O. de Berranger, évêque de Saint-Denis et président de la commission sociale de l'épiscopat : "J'ai lu avec grand intérêt l'analyse du document sur les retraites qu'a publié la commission sociale que vous présidez. [...] Le contenu de ce document : *solidarité entre générations, ne pas réduire la question des retraites au seul aspect financier, l'inspiration évangélique ne peut que nous inciter à privilégier la solidarité.* D'accord sur tous ces points, mais que se passe-t-il dans l'institution Eglise pour les retraites ? [...]"

Il est pour le moins surprenant que l'Eglise donne des conseils à la société alors qu'elle refuse de régler le problème à l'intérieur de son institution. [...] Quand vous aurez réglé la question à l'intérieur de l'institution Eglise, vous pourrez parler. [...] La solidarité ne doit pas fonctionner que dans un sens : compensation démographique vers Eglise. [...] L'APRC pose le problème, propose des solutions, mais l'épiscopat attend, ne propose rien qui va dans le sens de la justice, accepte seulement de faire des gestes de charité. [...] Sans doute, mettez-vous cette lettre à la corbeille et je n'aurai pas de réponse. Alors je vous invite à lire et à méditer, au début de la prochaine réunion de la commission sociale, Mt 23,1-5".

O. de Berranger, dans sa réponse, remercie cordialement pour ce courrier. Il est très sensible au récit de l'itinéraire personnel ; il a fait inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission sociale la question. Il prendra langue ensuite avec Mgr Duval d'une part et M. J. Droillard, président de l'APRC d'autre part. "Encore merci pour votre interpellation fraternelle".

M. C. - 19 : "J'ai de plus en plus de mal à survivre. La vie, le logement, tout est plus coûteux. Bon courage à vous. Je fais une demande de l'APA".

M. F. (membre associé) : "Trop souvent absente, je vais abandonner mon adhésion à l'APRC. Maintenant que vous êtes organisés et compétents. Je n'arrive pas de m'y

intéresser assez ni de m'y investir.

Je suis ailleurs, dans d'autres préoccupations mais je comprends vos soucis et vous garde mes encouragements à poursuivre. On y gagne au moins en fraternité et ce n'est pas peu."

X : "Pour moi, il n'y a plus d'espoir que j'obtienne quelque chose sauf le cas où la

vie me serait encore favorable mais vous faites du bon boulot !"

B. C. - 49 : "Merci les gars. Je viens d'obtenir l'ACO mais il a fallu 6 mois de courrier, déplacements, téléphone. C'est peu connu."

Plusieurs cartes : "avec ma cotisation, avec mes remerciements, avec toute mon amitié".

Un adhérent nous envoie le document suivant

JEAN-CHRISTOPHE LAGLEIZE
EVÊQUE DE VALENCE

Communiqué pour l'Unité Pastorale du Crestois-Diois

En concertation et en accord avec le Père Bruno DÉROUX, vicaire forain de votre unité pastorale, avec E... Je désire vous faire part de ce communiqué qui complète celui publié par Mgr Marchand, en date du 1^{er} février 2002.

Il est important, en cette période, que règne un climat de vérité, de respect des personnes, de retenue. Nous n'avons pas à juger mais à permettre qu'une situation difficile se dénoue dans la sérénité et la liberté.

E... est amené à faire un choix, après s'être donné les moyens de commencer un chemin de vérité accompagné par des personnes compétentes. S'engager sur ce chemin, vouloir assumer ce que l'on découvre en profondeur, nécessite de faire des choix et souvent des choix difficiles et douloureux : ce qui amène à opérer des ruptures.

E... désire être vrai et, en accord avec la tradition et la conviction pastorale de l'Eglise catholique (qui comme toute institution a des lois), il décide d'orienter sa vie hors de l'exercice du ministère presbytéral.

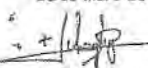
Il connaît et mesure les conséquences qui en découlent, je vous demande de respecter ce choix.

Nous savons que beaucoup seront bousculés par ce choix et cette décision, mais il s'agit du respect d'une décision d'E... et du respect de ce que propose l'Eglise catholique.

Avec le conseil épiscopal, nous entreprenons des démarches pour qu'un prêtre puisse venir résider à Die. D'ici cette installation, c'est l'équipe curiale de Crest, à qui je redis toute ma confiance, qui continue d'assumer le service de la paroisse et je remercie tous ceux et celles qui s'engagent pour qu'il n'y ait pas de rupture.

Le dimanche 7 avril, 2^{ème} dimanche de Pâques, je célébrerai l'Eucharistie à la cathédrale de Die. Ensemble, nous nous tournerons vers le Christ Ressuscité, lui qui nous dit "la Paix soit avec vous."

Le 13 mars 2002


+ Jean-Christophe LAGLEIZE
évêque de Valence

1, PLACE DU PRÉSIDENTIAL
BP 825 26008 VALENCE CEDEX

TÉL. 04 75 82 17 20
FAX 04 75 55 79 69
email : jclagleize@voila.fr

Chez les ex-moniales

J'ai vécu dans un monastère de clarisses de septembre 1964 à octobre 1997. A partir de juin 1997, pendant trois ans, chaque année, j'ai sollicité mon ex-claustration en envoyant au Pape un courrier de motivation : ma lettre passait par ma supérieure qui transmettait à l'évêque du diocèse qui envoyait au Pape. Abbessse et évêque donnaient un avis favorable. Au bout de deux ou trois mois, je recevais une réponse en latin de la Sacrée Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers me disant que mon ex-claustration était reconduite pour un an. Au bout des trois années, je devais choisir entre regagner ma communauté ou demander ma sortie définitive. J'ai choisi la deuxième solution. Refaisant une lettre de motivation au Pape (je lui demandais de " m'accorder la sécularisation, seul statut canonique qui me permette d'être fidèle aux inspirations de l'Esprit après cette longue période monastique de ma vie que je ne regrette pas ". Le 10 juillet 2000 je recevais de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique (elle a changé de nom), en français cette fois-ci, " l'indult de sortie avec la dispense des vœux ainsi que de toutes les obligations issues de la profession ". Voilà donc le contexte de mon intervention, en août 2001, auprès des monastères de Clarisses de France .

J'ai donc écrit aux abbesses des 50 monastères ou fraternités de Clarisses de France auxquels sont associés 5 communautés outremer (Alexandrie, Assise, Jérusalem, Malte, Nazareth,). Ces monastères sont regroupés en 4 fédérations de communautés qui n'ont entre elles aucun lien juridique mais seulement des liens d'entraide. Sur 56, 20 ont répondu, soit 35%. Dans la fédération à laquelle j'appartenais, sur 15 monastères, 4 ont répondu, soit 26%.

Ma lettre était assez personnalisée puisque j'étais connue de la plupart des abbesses. J'avais été secrétaire de fédération pendant sept ans, écrit un livre sur Sainte Claire en 1989, donné des conférences dans plusieurs communautés en 1994, huitième centenaire de la naissance de Ste Claire. J'y disais mesurer ma chance pour une réinsertion problématique et me préoccuper pour les sœurs retournées à la vie civile ; je leur demandais de m'aider à retrouver les clarisses ayant quitté leur communauté depuis une vingtaine d'années. Bien entendu je mentionnais mon appartenance à l'APRC et je précisais qu'il s'agissait de "tendre une main fraternelle, sans aucune visée revendicatrice, à des personnes souvent désemparées". J'avais joint à ma lettre un coupon-réponse à remplir avec les questions suivantes : Nom de religion, nom

civil, année de sortie, âge approximatif lors de la sortie, étape de la vie religieuse lors de la sortie (novice, professe temporaire ou professe solennelle), aide de la communauté au moment du départ ou pendant combien de temps (allocation, mobilier, vêtements...), éléments sur la réinsertion professionnelle, éléments sur la situation familiale actuelle, adresse (si vous la connaissez) ou région ou ville, autres remarques.

Une seule abbessse a rempli ce coupon-réponse à propos d'une sœur sortie comme professe temporaire en 89 et décédée en 91. Six autres se sont servies de ce coupon-réponse (A4) pour mettre leur prose. Les treize autres ne m'ont pas retourné le coupon-réponse et m'ont renvoyé un petit mot sur demi-format ou carte pieuse ou même carte de visite (L'abbessse de X vous ...) pour dire en général que personne n'était sorti depuis 20 ans et que les rares sorties allaient bien, voire très bien ou, ce qui est bon signe (sic !) qu'elles étaient sans nouvelles des sorties dont elles ne connaissaient même pas l'adresse.

Voici des échantillons de réponses :

"Chère ..., pour notre monastère de X., je n'ai pas de noms à vous donner car bien qu'elle ait passé plusieurs années parmi nous, sœur Y. n'a jamais été incardinée chez nous... et j'ai tout à fait perdu sa trace..."

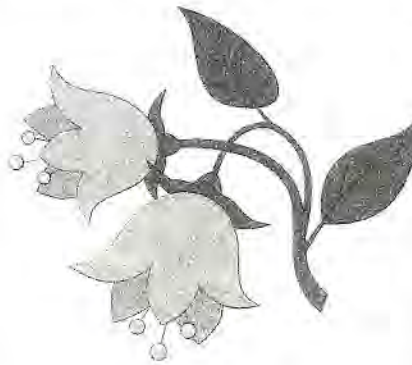
"Une sœur est partie de chez nous en 98 après 40 ans de vie.. Elle vit dans sa maison, avec des biens et sa retraite et elle va très bien, nous sommes en bonne relation. Une autre est partie après cancer et a retrouvé de suite un travail d'infirmière qui est sa profession. Elle semble aussi très bien, nous sommes en bonnes relations..."

"Aucune sœur engagée n'a quitté notre monastère dans les vingt dernières années..."

"Pas de départs depuis trente ans, quelques unes sont venues d'autres monastères ou sont reparties dans une autre communauté de clarisses..."

"Notre novice est partie voilà 23 ans et nous n'avons aucune nouvelle d'elle après son départ du monastère..."

"Je suis au courant de l'APRC et je sais les problèmes qui se posent mais je dois vous dire que le Service des moniales (S D M) se préoccupe des moniales qui ont quitté leur communauté et a fait une enquête à ce sujet récemment. D'autre part, les organismes responsables - CAVIMAC, Union St Martin - sont en lien avec l'APRC et tout ce monde travaille ensemble afin d'aider ceux qui sont dans le besoin. Je ne vois



donc pas l'utilité de répondre à votre appel, d'autant mieux que je suis toujours en lien avec notre sœur qui nous a quittées..."

"Nous n'avons pas eu de départ de professe solennelle depuis une vingtaine d'années et, par ailleurs, il ne me semblerait pas très bon de raviver un passé plus lointain."

"Pour notre part, nous sommes toujours restées en très bon contact avec nos sœurs. Elles ont une bonne situation et reviennent de temps en temps au monastère. Par respect pour elles, je ne vous transmets pas leurs coordonnées mais leur envoie votre demande : si elles sont intéressées par votre démarche, elles vous contacteront elles-mêmes."

"Nous ne nous sentons pas concernées par la question, du moins directement... J'ai connu des sœurs qui, ayant quitté leur communauté, se sont bien réinsérées dans la société. Il y a certes une blessure difficile à cicatriser, j'en ai conscience et de tout cœur je prie pour nos sœurs 'séparées', pour vous en particulier, chère C..., dont je garde un bon souvenir..."

"Avant de vous donner les coordonnées de Z., je vais lui demander si elle est d'accord. Elle me téléphone souvent et vient passer quelques jours chaque été. Nous avons toujours gardé le contact. Je ne peux vous en dire plus pour cette fois-ci..."

"Toutes nos sœurs ayant quitté le monastère sont restées attachées à nous et nous visitent, parfois pour des séjours de vacances. Par discrétion, nous ne pouvons communiquer leurs adresses sachant qu'elles ne seraient pas d'accord ; à l'occasion, nous leur parlons de votre proposition."

"Grâce à Dieu, nous n'avons pas de départ de sœurs de notre communauté depuis ma venue à C. en 1968. Je comprends tout à fait cette situation douloureuse et souhaite que les intéressées soient aidées

en toute justice."

Une professe solennelle et quatre professes temporaires nous ont quittées. Sr A. est au monastère de M. Sr B. est au monastère de clarisses de T. Sr C. professe temporaire est familière chez les Dominicaines de D. Sr D. s'est mariée peu de temps après sa sortie, j'ignore son adresse, nous l'avons aidée financièrement à sa sortie. Sr E. est professeur dans un collège privé de B..."

"Aucune sœur n'a quitté le monastère depuis vingt ans, celles qui sont parties sont parties pour le ciel..."

"Nous n'avons pas de sœurs exclaustrées mais nous partageons profondément la peine qui est la leur et toutes les souffrances qu'elles ont dû porter"

"Merci de votre billet fraternel et de l'entraide que vous voulez apporter aux sœurs qui ont quitté la vie religieuse..."

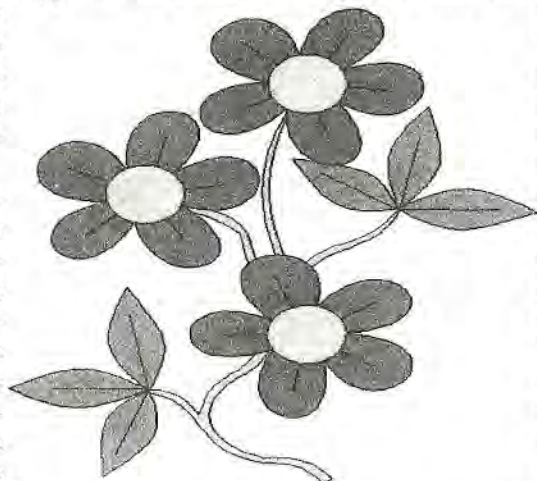
"Je dois vous dire que le S D M a fait une démarche un peu semblable à la vôtre et se soucie sérieusement de celles qui auraient des problèmes. Par ailleurs je ne sais si j'aurais

accepté de vous donner tous les renseignements demandés sans en demander d'abord l'accord aux intéressées... Une délicatesse s'impose, surtout dans ces cas où les blessures existent..."

"Les chemins du Seigneur sont mystérieux mais il est humain de se dire toujours 'pourquoi ?', 'comment ?'...La question demeure au fond des cœurs..."

Pour conclure sobrement, beaucoup de compassion, peu de précisions et, surtout, pas de réponse des monastères qui, eux, ont des problèmes, je le sais... Je compte, à l'occasion de rencontres, demander aux abbesses qui n'ont pas répondu, les raisons de leurs réticences et si elles ont reçu une mise en garde de plus haut..."

Claude Madeleine OUDOT



Un ami nous a quittés

Le lundi 9 septembre 2002 ont été célébrées à Lyon les funérailles de Louis ABJEAN, membre de l'APRC, qui nous a quittés à 73 ans.

Nous assurons Jocelyne, son épouse, et leurs quatre enfants de toute notre amicale sympathie.

Beaucoup d'ex-religieuses ignorent l'existence de l'APRC, parce qu'elles n'ont pas eu l'heur de rencontrer un adhérent ou de lire une information sur cette association ou parce qu'elles vivent discrètement en ne souhaitant pas se faire connaître comme "ancienne" ou...

Et l'enquête de la CSM de juin 2001 ne les en a pas informées.

Dès lors, nous avons exploré d'autres voies d'information. Les contacts avec le Secrétariat aux droits des femmes nous ont conduites vers le Centre national d'information des femmes et de la famille (CNIDFF) qui, après discussion, a bien voulu annoncer aux Centres départementaux d'information sur les droits des femmes (CIDF) que nous avons produit une fiche destinée aux ex-religieuses et que nous en assurerions la diffusion auprès d'eux par l'intermédiaire de nos adhérents.

[NDLR : cette fiche est reproduite à la page suivante.]

Nous espérons ainsi atteindre des femmes isolées, sans lien avec l'APRC.

Mme A. Guilberteau, Directrice nationale du réseau des CIDF, confirme

dans une lettre à B. Gaven le circuit de l'information :

"Comme suite à nos différents échanges, je vous confirme que notre réseau associatif nation-

centre local où vous êtes doit donc être au courant.

Le fait d'aller apporter ces fiches peut vous permettre de répondre à l'une ou l'autre question. De plus, vous pourriez demander s'il y a d'autres centres d'information sur les droits des femmes dans cette ville ou ce département. Dans ce cas, n'hésitez pas à le communiquer à un membre du conseil d'administration de l'Association, à votre correspondant local ou à moi-même pour qu'on puisse donner suite. De même quand il n'y aura plus de fiches, qu'on n'hésite pas à contacter l'APRC pour qu'on puisse en envoyer d'autres.

Si, pour une raison ou l'autre, vous ne pouvez aller porter cette enveloppe, mettez-y un timbre d'une valeur de 1,20 € et mettez-la à la poste.

Merci pour toutes celles qui, peut-être, trouveront là l'information dont elles ont besoin."

Bertie Gaven

L'APRC EXISTE :

toutes les ex-religieuses devraient la rencontrer dans les Centres d'information sur les droits des femmes

nal peut mettre à disposition du grand public le dépliant d'information présentant votre association militant en faveur d'une retraite convenable pour les ex-religieuses. S'informe dès aujourd'hui les cent-vingt CIDF de France de votre démarche. Je reste à votre disposition [...]"

Bertie a, en conséquence, donné le mouvement par la lettre suivante qu'elle a adressée à plusieurs membres du conseil d'administration et à plusieurs correspondants :

"Vous trouverez ci-inclus une enveloppe dont le contenu est aisé à comprendre. Je souhaiterais, dans la mesure où vous le pouvez, que vous alliez l'apporter à la directrice du Centre d'information. Un flash d'information émanant du Centre national est passé dans leur bulletin, et la directrice du



Si ! Elle est à la plage... 8



Dis : t'as pas vu Bertie ?



Cette fiche a pour objet de faire connaître aux ex-religieuses l'existence et l'action de l'APRC. Les Centres départementaux d'information sur les droits des femmes (CIDF) les proposent à leurs visiteuses en leurs locaux

APRC

En France : 6000 EX-RELIGIEUSES ?

Des FEMMES A PART ENTIERE ? OUI

**MAIS des FEMMES LESSEES
dans leurs REVENUS
à l'heure de la RETRAITE**

Nous avons fait un choix de vie commune avec toutes ses contraintes...

Nous avons vécu 20, 30, voire 40 ans et plus, dans des structures aussi diverses que variées, toutes autonomes dans leur fonctionnement.

Notre vie matérielle, psychologique, professionnelle et affective, était gérée selon des lois ecclésiastiques. Toutefois, certaines d'entre nous ont connu des années de vie professionnelle soumises au régime général de la sécurité sociale : (infirmières, enseignantes, ...)

Un jour, nous avons changé d'orientation. Nous avons repris notre liberté par rapport à l'institution. Nous nous sommes réinsérées, avec plus ou moins de bonheur, plus ou moins de difficultés dans la vie civile.

Arrivées à l'âge de la retraite, nous nous confrontons toutes à cette réalité : le très bas niveau de la retraite attachée à cette période et servie par une caisse spéciale : Caisse de retraite des cultes : la C.A.V.I.M.A.C. (caisse subsidiaire de base).

En 2002, pour 150 trimestres, le montant de cette retraite est : 319,84 Euros par mois (2098 Frs).

Regroupées en Association : A.P.R.C. (Association Pour une Retraite convenable), nous essayons d'obtenir un complément à cette retraite dont le montant ne permet à personne de vivre correctement.

Si vous êtes dans notre situation, surtout ne baissez pas les bras.

Si la réinsertion dans le milieu civil vous est rude,

Si vous avez des amis dans la même situation,

Si vous êtes isolée,

Si vous avez des enfants à charge...

Si vous arrivez à l'âge de la retraite et que vous avez quelque difficulté à propos de votre dossier,

N'hésitez pas à contacter l'association :

A.P.R.C. (Association Pour une Retraite convenable)
1377, Chemin Notre Dame du Bon Remède
84380 MAZAN
TÉL : 04 90 60 70 88
site : www.synodeparvis.com/APRC/aprc.html

Vous y serez accueillie avec plaisir et vous y trouverez toutes les informations relatives à tous vos droits :
Allocations complémentaires des ASSEDIC
Allocations complémentaires de la C.A.V.I.M.A.C.
Points gratuits de l'ARRCO, de la C.A.N.A.R.E.P.
Aide au logement. Etc... etc...

Les règles de protection sociale évoluent : pensez à modifier votre Guide pratique.

Fiche 10 : des points gratuits peuvent être obtenus auprès de la MSA (mutualité sociale agricole) lorsqu'un jeune a travaillé chez ses parents agriculteurs sans avoir été assuré, à compter de l'âge de 18 ans.

Fiche 12 : la durée du service militaire sera validée, sans condition, pour les affiliés au régime général dont les pensions sont liquidées à compter du 1^{er} janvier 2002.

Fiche 16, n° 1 : valeur du SMIC horaire au 1^{er} juillet 2002 : 6,83 €.

n° 21 : montant annuel de la retraite d'ancien combattant : 417,45 €.

n° 23 : valeur annuelle du point ARRCO au 1^{er} avril 2002 : 1,053 €.

n° 24 : valeur annuelle du point AGIRC au 1^{er} avril 2002 : 0,3737 €.



Conseil d'administration élu le 11 juin 2002

Jean Droillard , président	17 av. du G ^{nl} De Gaulle 44340 Bouguenais	02 40 65 18 78 06 80 99 00 49	droillard.jean@wanadoo.fr
Loré de Garamendi , vice-présidente	14 av. de Sablar Résid. Le Rubens 40100 Dax	05 58 56 25 97	irougorri@libertysurf.fr
Marc Rochet , vice-président	238 rue de Créqui 69003 Lyon	04 78 60 57 15	marc.rochet@free.fr
Laurent Le Guen , vice-président	4 chemin de Brègues 33610 Cestas	05 56 78 29 33	lleguen@aol.com
Jean Desfonds , secrétaire	1 chemin André Malraux 69130 Ecully	04 78 33 61 70	jeandesfonds@wanadoo.fr
Marcel Sagnole trésorier	1377 chemin N-D du Bon Remède 84380 Mazan	04 90 60 70 88 06 63 17 22 64	marcel.sagnole@libertysurf.fr
Roger Jacquet responsable bulletin	142 rue de Bagnolet 75020 Paris	01 40 09 95 05	shironajacquet@wanadoo.fr
Anne Legeay chargée de mission	9 rue Merisiers 44800 Saint-Herblain	02 40 46 59 75	legeay.anne@wanadoo.fr
Marcel Chochois chargé de mission	11 rue Edgar-Quinet 01000 Bourg-en-Bresse	04 74 23 18 04 06 72 66 46 71	marcel.chochois@wanadoo.fr
Michel Baumanoir	67 rue Alfred Charlionnet 33400 Talence	05 56 04 48 52	michel.baumanoir@libertysurf.fr
Edith Billon	28 lotiss ^t Les Amouries 31450 Montgiscard	05 61 81 19 92	edithbillon@wanadoo.fr
Paul Chirat	39 D rue Aug. Poncetton 42100 Saint-Etienne	04 77 38 86 79	paul.chirat@wanadoo.fr
Henri Gicquel	2 rue de l'Iroise 29860 Lampaul-Plouarzel	02 98 84 07 42	à venir
Louissette Gicquel	1 rue des Carrières 35410 Chateaugiron	02 99 37 23 51	l-gicquel@wanadoo.fr
Jean Haond	19 chemin de Cadou 69740 Genas	04 78 90 64 83	jeanhaond@aol.com
Philippe Lagondet	28 rue de Velotte 25000 Besançon	03 81 61 98 36	
Jeanne Lubin	51 rue de Châteaugiron 35000 Rennes	02 99 51 62 52	
André Meyranx	av. Georges-Braque bat. L7 n° 24, 13500 Marti-	06 22 05 16 44	
Michel Pascal	10 rue Albert Pont 69005 Lyon	04 72 32 13 09	
Colette Thomas	38 brd François Pompom 21000 Dijon	03 80 59 09 07	
Jean Viguié	13 rue du Rouge-Gorge 31700 Beauzelle	05 61 59 79 04	a-mvigueie@wanadoo.fr

ADHESIONS

L'APRC, association Loi 1901 créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les anciens ministres du culte et anciens membres des congrégations (AMC).

Ses ressources ne proviennent que des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

1. Les AMC, hommes et femmes qui ont quitté le ministère diocésain ou une congrégation religieuse.
2. Leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant membres associés (M A) de l'APRC. Ils sont avisés de toutes les rencontres et manifestations de l'association et sont invités à y participer. A l'assemblée générale annuelle, ils ont voix consultative (Statuts, art. 5 b).

La cotisation couvre le coût de l'abonnement au bulletin d'information.

Votre cotisation

Pour les **AMC** :

- ◆ Cotisation ordinaire : 22 € + 10 € pour l'abonnement 32 €
 - ◆ Cotisation minimale : 10 € pour l'abonnement 10 €
- Cette cotisation concerne les personnes qui éprouvent des difficultés économiques. Donnant à l'APRC un adhérent, elle augmente sa représentativité.*
- ◆ Cotisation de soutien : 39 € + 10 € pour l'abonnement 49 €
 - ◆ Cotisation de solidarité : 55 € ou plus + 10 € pour l'abonnement 65 €

Pour les **M A** :

- ◆ Contribution de solidarité : 16 €

Nom et prénom..... AMC MA
pour les femmes mariées AMC, nom de jeune fille.....
.....
Adresse.....
Code postal.....

Verse en € au compte postal
de l'APRC indiqué ci-dessous.

Pour les **AMC seulement**, facultatif mais utile pour mieux nous connaître :
année de naissance..... nombre de trimestres Cavimac.....
diocèse de départ.....
congrégation de départ.....
Pour les **AMC religieux** seulement, préciser : prêtre non-prêtre

Date..... signature.....

A retourner à APRC
1377 chemin Notre-Dame du Bon Remède 84320 MAZAN
CCP Grenoble 232 42 W
APRC.MS@libertysurf.fr

Impression : SM IMPRIM 6-8 rue des Bleuets 69100 VILLEURBANNE